

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260624-312026-AU



DECISION DU MAIRE N°031/2026

Objet : Contrat de bail de location du garage situé 1 avenue de l'Ovalie (maison des Ages Unis)

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°16/2026 du 30 mars 2026, donnant délégation au maire pour décider de la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT la demande de madame Gabrielle PARCELIER, pour prendre en location le garage d'une surface de 20m² équipé d'une porte automatisée, situé 1 avenue de l'Ovalie à Torreilles, se trouvant à proximité du logement qu'elle loue à la commune, à la même adresse.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de bail de location du garage sis 1 avenue de l'Ovalie à Torreilles avec madame Gabrielle PARCELIER, demeurant à la même adresse.

Ce contrat de bail est conclu à compter du 1^{er} juillet 2026, pour une durée de trois ans, moyennant un loyer mensuel de 120.00€.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions et dispositions relatives à l'exécution du contrat.

Fait à TORREILLES, le 24 juin 2026

Le maire,


Guy ROUQUIÉ

